

Adoption

Tableau de bord 2023 et état d'avancement des dispositions du SAGE Méthode d'élaboration du tableau de bord

Des indicateurs déterminés sur les critères suivants :

- Représentativité, par rapport au SAGE et au thème indicateur associé ;
- Notion de priorité, liée aux dispositions « phares » du SAGE ;
- Faisabilité, liée à la récupération et la disponibilité de la donnée et à la fréquence de mise à jour.

Le SAGE est construit autour de 6 orientations :

A - Organisation, participation des acteurs et communication
B - Aménagement et gestion sur les versants
C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques
D - Prévention des inondations
E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage
F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Divisées en 20 objectifs comportant les 86 dispositions constitutives du PAGD.

⇒ base à la création des **44 thèmes indicateurs, 70 indicateurs et trois fréquences d'actualisation (1 an, 3 et 6 ans)**



Statistiques sur la composition du tableau de bord

Orientation	Nb de thèmes indicateurs	Nb d'indicateurs
A - Organisation, participation des acteurs et communication	5	11
B - Aménagement et gestion sur les versants	5	5
C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques	6	11
D - Prévention des inondations	5	5
E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage	9	15
F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants	8	12
TOTAL	38	59
Indicateurs Globaux (IG 1 à 6)	6	11

Nombre total de thèmes indicateurs	44
Nombre total d'indicateurs	70
Nombre de dispositions concernées dans le TdB	62

	Fréquence d'actualisation		
	1 ans	3 ans	6 ans
Nombre d'indicateurs concernés	39	29	2

Organisation du tableau de bord par fiche indicateur

- 1 Lien à l'orientation et l'objectif du SAGE
- 2 Numéro et intitulé du thème indicateur (composé de un ou plusieurs indicateurs)
- 3 Rappel du contexte général, et des objectifs du SAGE
- 4 Présentation de l'indicateur (nom, définition, source, fréquence de mise à jour) et progression  ou terminé 
- 5 Analyse et commentaire
- 6 Information graphique, tabulaire ou cartographique
- 7 Liens vers le SAGE (PAGD, règlement), vers d'autres indicateurs,
Lien de la rubrique « Pour en savoir + » : vers des compléments d'information sur le thème (page web EPTB,...)



[Parcourir le pdf Tableau de bord TDB 2022](#)

1

2

3

4

5

7

Orientation n° B

Objectif n° 4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants (B14)

Objectif n° 5 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural (B19 à 21)

Thème indicateur n° IB.2 : Avancement sur la caractérisation du cheminement de l'eau sur les versants

CONTEXTE

La dynamique du cheminement de l'eau sur les versants est un élément essentiel dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau (voir thème indicateur IB.1). Sa connaissance permet d'identifier les orientations de gestion, de restauration des éléments fonctionnels du paysage (maillage bocager, zones humides, zones tampon, etc.) qui jouent un rôle essentiel dans la réduction des transferts de polluants et le ralentissement des écoulements : recharge des nappes, lutte contre l'érosion des sols et des transferts de polluants, ralentissement des crues, limitation des phénomènes d'étiage, renaturation des zones humides.

La CLE demande aux collectivités territoriales et leurs groupements de caractériser cette dynamique au travers de ces éléments fonctionnels. La démarche est à réaliser à l'échelle des sous bassins ou territoires hydrographiques cohérents pour identifier les secteurs à enjeux ; et à une échelle plus locale afin de préciser les problématiques de ruissellement.

En 2019, l'EPTB Charente a mandaté le bureau d'étude ARTELIA pour réaliser une étude sur le ralentissement dynamique des crues. Dans le cadre de cette démarche, l'EPTB Charente réalise en premier lieu une **étude de prélocalisation** des zones d'expansion des crues et **des zones de ruissellement**. L'identification de ces dernières fournira un élément utile aux collectivités et leurs groupements compétents en matière d'aménagement du territoire ou de GEMAPI. Elle fait l'objet du présent indicateur.

DONNEES ET COMMENTAIRES

Indicateur IB.2.1 - Etat d'avancement de l'étude de prélocalisation des zones préférentielles d'écoulement et de transfert

Fréquence d'actualisation :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Source : EPTB Charente / Terminé : 04/01/2022 - objectif atteint 2021							

Phase	Etape	Source / date de mise à jour
Phase 1- Cartographie des zones préférentielles des écoulements	réalisé	EPTB Charente - 04/01/2022

Engagée fin 2019, la cartographie des zones préférentielles d'écoulement a été réalisée sous la forme d'une prélocalisation, nommée « Zones favorables au ruissellement intense pluvial » (méthode IRIP) (disposition B14). Son élaboration a fait l'objet de nombreux échanges en 2020 et 2021 avec les acteurs locaux et les experts.

Indicateur terminé

En 2021, la cartographie des zones préférentielles d'écoulement a été finalisée et partagée avec les acteurs locaux. Une cartographie dynamique a été élaborée.

Les données sont accessibles sur demande à l'EPTB Charente, sous format SIG (Système d'Information Géographique).

Cette information disponible est précisée lors des rencontres des collectivités dans le cadre de leurs études PLUI par exemple. Elle a été partagée en amont avec les services instructeurs des préfectures.

En effet, un certain nombre des éléments produits dans le cadre de cette étude sont à valoriser dans les démarches d'inventaires et de caractérisation du maillage bocager et des zones d'expansion de crues notamment.

Ce travail constitue une étape sur l'identification des zones d'expansion et la définition d'une stratégie globale de ralentissement dynamique à l'échelle du bassin Charente (dispositions D40, D41 et D44).

Pour en savoir + : [L'étude de ralentissement dynamique des crues](#)

LIENS VERS D'AUTRES INDICATEURS

IB.1.1 - Etapes d'avancement de la rédaction des guides

ID.2.1 - Etat d'avancement des actions sur le ralentissement dynamique

LIENS VERS LE SAGE CHARENTE

SAGE Charente / PAGD : B14

Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

Avancement par disposition

Fichier d'avancement par disposition :

- Différents niveaux d'avancement ;
- Suivi de chacune des dispositions pour 2022 et 2023 ;

Description valeurs	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre

Information sur l'état d'avancement par objectif et par orientation.

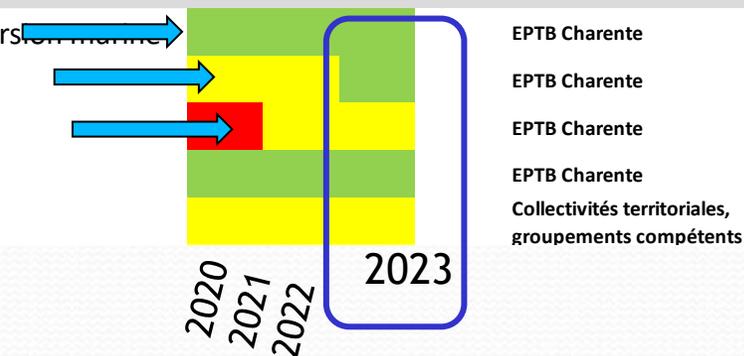
Orientation D : Prévention des inondations

67%

Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

80%

- Disposition D39** : Couvrir l'ensemble des territoires littoraux de programmes d'actions contre le risque de submersions marines
- Disposition D40** : Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique
- Disposition D41** : Favoriser la création de sites de sur-inondation
- Disposition D42** : Informer, sensibiliser et développer la culture du risque inondation
- Disposition D43** : Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique



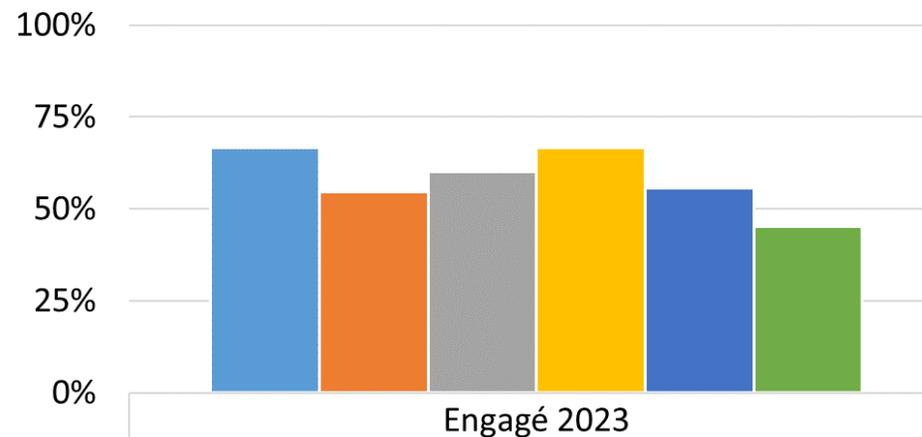
Avancement global des dispositions du SAGE Charente 2022 : 51%
2023 : 56 %



Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

Avancement des orientations

Avancement du SAGE Charente - Orientations Engagées - Année 2023



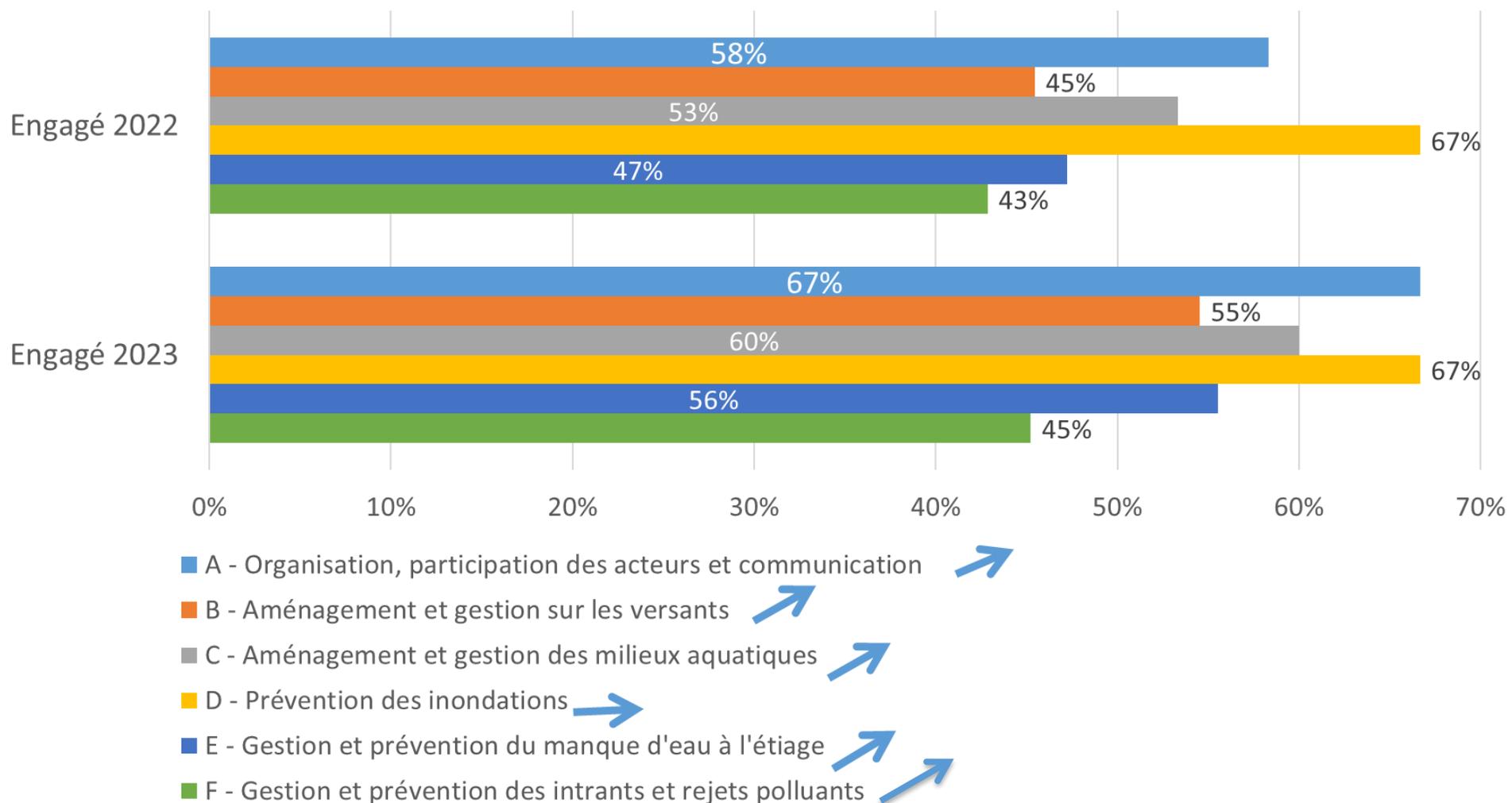
■ A - Organisation, participation des acteurs et communication	67%
■ B - Aménagement et gestion sur les versants	55%
■ C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques	60%
■ D - Prévention des inondations	67%
■ E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage	56%
■ F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants	45%

Avancement global des dispositions du SAGE Charente 2022 : 51%
2023 : 56 %



Evolution 2023 / 2022 des orientations

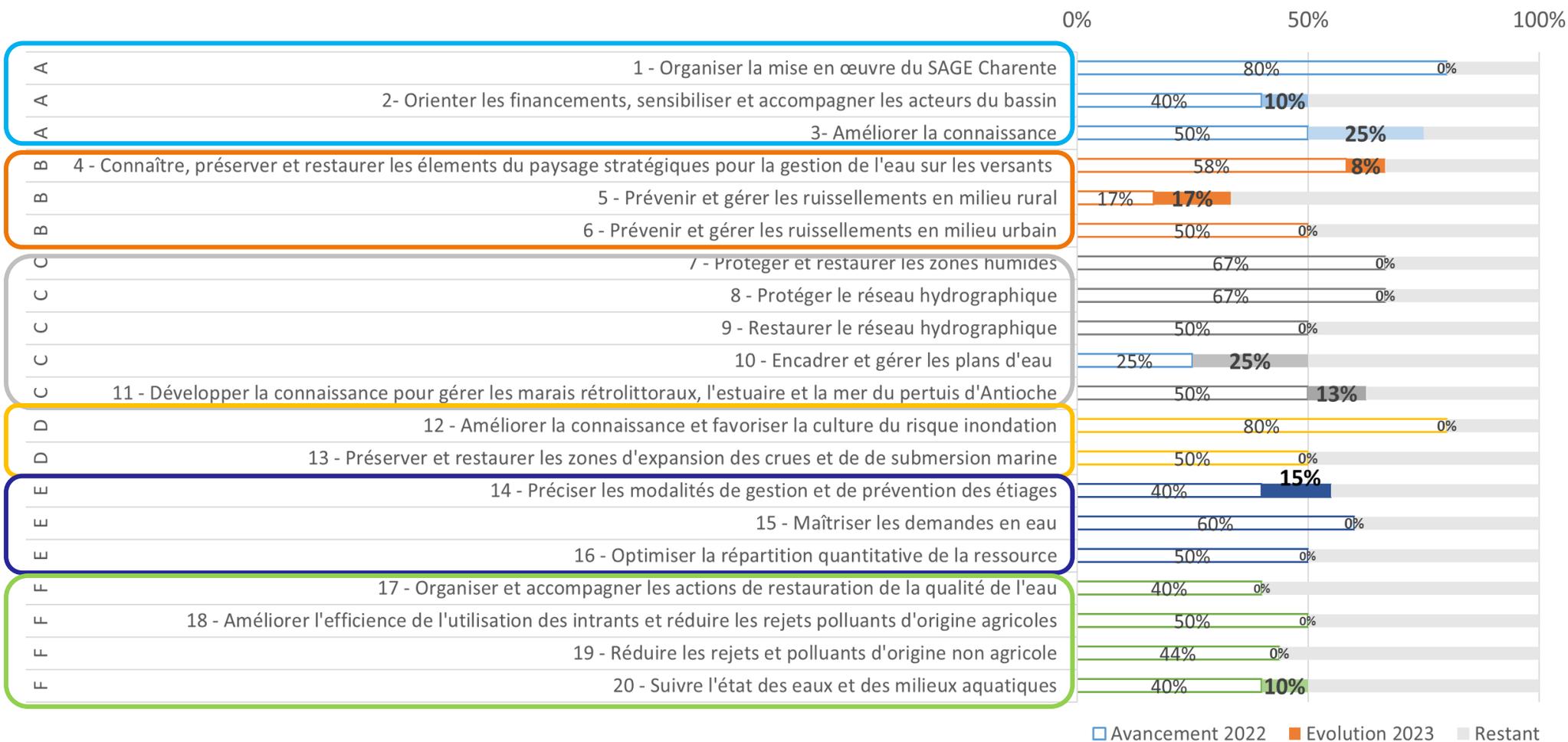
Avancement du SAGE Charente - Orientations Engagées - Année 2023/2022



Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

Evolution 2023 / 2022 des objectifs

Avancement du SAGE Charente - Objectifs Engagés - Evolution Année 2023 /2022



Avancement 2022 Evolution 2023 Restant

Avancement des objectifs : éléments marquants 2023

- 1 - Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente
- 2 - Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin
- 3 - Améliorer la connaissance
- 4 - Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants
- 5 - Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural
- 6 - Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain
- 7 - Protéger et restaurer les zones humides
- 8 - Protéger le réseau hydrographique
- 9 - Restaurer le réseau hydrographique
- 10 - Encadrer et gérer les plans d'eau
- 11 - Développer la connaissance pour gérer les marais rétrolittoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche
- 12 - Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation
- 13 - Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de de submersion marine
- 14 - Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages
- 15 - Maîtriser les demandes en eau
- 16 - Optimiser la répartition quantitative de la ressource
- 17 - Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau
- 18 - Améliorer l'efficience de l'utilisation des intrants et réduire les rejets polluants d'origine agricoles
- 19 - Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole
- 20 - Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques
- 2-Objectif atteint (A7) diffusion maquettes – chargée communication
- 3-Objectif atteint (A12) Validation Charente 2050 et passage en mise en oeuvre
- 4-informations sur acquisitions foncières PPG Aume-Couture, Eau17
- 5-intégration programme Re-Sources, étude sur la Guerlie, actions Natura 2000
- 6- Animation groupe de travail GIEP / DDTM17
- 10-recueil information sur suivi plan d'eau DDT16
- 11-Objectif atteint (C38) Etude juridique sur le devenir des digues (Brouage)
- 12-Etude ZEC avec approche inondation et soutien d'étiage
- 14-Objectif atteint (E50) Arrêté Cadre unique – Réflexion études seuils gestion
- 15-Etudes prospectives eau potable
- 16-Création d'un 4e OUGC Crétacé Périgord
- 17- nouveau programme Re-Sources Coulonge
- 19-Etude ZEE / ANC
- 20-Optimisation suivi sur secteur Marais Littoral et état des lieux PNM



Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

10 Dispositions avec changement de niveau d'avancement en 2023 (1/2)

2022 2023 porteur de l'action

Orientation A : Organisation, participation des acteurs et communication

Objectif n°2 : Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin

Disposition A7 :	Favoriser la prise en considération de l'eau dans les documents d'urbanisme			Structure porteuse du SAGE
-------------------------	---	---	---	----------------------------

Objectif n°3 : Améliorer la connaissance

Disposition A12 :	Appréhender les effets des changements climatiques et mettre en œuvre les pistes d'adaptation possibles sur le bassin			EPTB Charente
--------------------------	---	---	---	---------------

Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants

Objectif n°4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants

Disposition B18 :	Développer la maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux			Collectivités territoriales, groupements compétents
--------------------------	---	---	---	---

Objectif n°5 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural

Disposition B19 :	Intégrer, valoriser le rôle régulateur des espaces prairiaux et boisés dans les programmes d'action			Porteurs de programmes d'actions
--------------------------	---	---	---	----------------------------------

Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques

Objectif n°10 : Encadrer et gérer les plans d'eau

Disposition C33 :	Limiter la création de plans d'eau			Etat
--------------------------	------------------------------------	---	---	------

Objectif n°11 : Développer la connaissance pour gérer les marais rétrolittoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche

Disposition C38 :	Etudier le devenir des digues n'entrant pas dans un système d'endiguement			Collectivités territoriales, groupements compétents
--------------------------	---	---	---	---

Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

10 Dispositions avec changement de niveau d'avancement en 2023 (2/2)

Orientation D : Prévention des inondations

Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Objectif n°14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages

Disposition E49 :	Réviser, préciser, conforter les valeurs pertinentes de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente			EPTB Charente
Disposition E50 :	Mettre en place un arrêté cadre unique à l'échelle du bassin Charente			Etat
Disposition E56 :	Proposer des modalités de gestion des eaux souterraines			Etat

Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Objectif n°20 : Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques

Disposition F83 :	Caractériser l'eutrophisation cotière			PNM
--------------------------	---------------------------------------	---	---	-----



7 dispositions non engagées en 2023

2023 porteur de l'action

Orientation A : Organisation, participation des acteurs et communication

Objectif n°2 : Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin

Disposition A8 :	Adapter et promouvoir le conseil auprès des professionnels intégrant les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques		Organisations professionnelles (CCI, CMétiers, etc.)
-------------------------	--	---	--

Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants

Objectif n°5 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural

Disposition B20 :	Favoriser l'infiltration des eaux dans les systèmes de cultures agricoles		Organisations professionnelles agricoles
--------------------------	---	---	--

Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Objectif n°14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages

Disposition E54 :	Adapter le réseau de suivi piézométrique et les objectifs associés		EPTB Charente
--------------------------	--	---	---------------

Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Objectif n°17 : Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau

Disposition F68 :	Pérenniser et renforcer l'appui aux industriels et artisans pour réduire les pollutions		Organisations professionnelles industrielles et artisans EPTB Charente
Disposition F70 :	Favoriser la constitution d'un plan d'alerte aux pollutions accidentelles à l'échelle du bassin de la Charente		

Objectif n°19 : Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole

Disposition F76 :	Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif prioritairement sur les zones à enjeu sanitaire ou environnemental		SPANC Etat
Disposition F79 :	Identifier et traiter les points à risque de pollutions industrielles		

Engagé	synthèse 2023 par orientation	Tendance 2024 -2025
<p>67%</p> 	<p>Des moyens spécifiques sont dédiés par l'EPTB à l'animation et au suivi du SAGE. Mise en place cohérente à l'échelle des sous-bassins GEMAPI. Concernant le fleuve Charente un flou persiste entre gestion du DPF et GEMAPI, le fleuve n'est pas intégré dans les PPG entre Angoulême et l'estuaire. La labellisation EPAGE des syndicats de bassin se développe (SMABACAB). Sur le Bandiat/Bonnieure/Tardoire 2 syndicats se partagent le bassin. 2 communautés de communes supplémentaires ont adhéré à l'EPTB, en 2023 : Cœur de Charente et Rochefoucauld Porte du Périgord; de même que 1 syndicat de bassin, SYBTB.</p> <p>La collaboration entre acteurs se poursuit (inter-SAGE et guide urbanisme), elle se développe sur le secteur marais, mer, littoral. Elles sont à renforcer.</p> <p>6 indicateurs supplémentaires du tableau de bord (11 sur 70) sont atteints à ce stade de mise en œuvre du SAGE. Des éléments complémentaires sont à compléter sur les thèmes plans d'eau et eaux souterraines, Le tableau de bord 2021 a été validé en CLE de juin 2023. Concernant l'orientation des financements PDRR et CRAEC, l'EPTB Charente participe aux réunions suite au courrier de la CLE à la Région.</p> <p>Le guide pour la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme est diffusé et promu : « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire ». Pas d'action engagée en direction des CCI, CCM. Le monde scientifique est sollicité par thématique (DB, Etat des lieux marais littoral, sondes multiparamètres,...), mais pas de façon globale et multithématiques.</p> <p>Finalisation du plan d'adaptation Charente 2050.</p> <p>Un poste de chargé de communication créé à l'EPTB en 2022 en appui de l'équipe animation. Une maquette pédagogique sur le bassin versant vient compléter l'action de sensibilisation et de formation aux enjeux de l'eau.</p>	<p>La coopération et les échanges se sont développés pour partager les projets sur l'aval du bassin et accompagner leur cohérence avec ceux du SAGE Charente (commission marais-Littoral, politique inter-SAGE, échanges PNM, UNIMA, syndicats de bassin). Elle met en lumière le lien Terre-Mer.</p> <p>2 adhésions supplémentaires à l'EPTB en 2024 : CDC Val de Charente et syndicat SBCP. Puis en 2025, les 12 syndicats de bassins sont désormais adhérents avec l'adhésion du SBAISS et SYMBA-BT.</p> <p>Le tableau de bord 2022 a été validé en CLE de novembre 2024. Celui pour l'année 2023 est élaboré, celui pour 2024 engagé. Les collaborations inter-SAGE se sont poursuivies : tableau de bord, suivi continu estuaire, PTGE, politique inter-SAGE etc.</p> <p>Depuis août 2022, l'EPTB Charente est désormais membre de la CRAEC.</p> <p>Le guide de prise en compte du SAGE dans l'urbanisme est diffusé et est valorisé régulièrement, notamment lors des réunions en lien avec les démarches PLU et SCoT. La cellule d'animation répond aux sollicitations diverses.</p> <p>Présentation du Plan d'Adaptation Charente 2050 et mise en œuvre du plan d'actions avec un premier comité de suivi en décembre 2024.</p> <p>Les actions de communication, de sensibilisation, de partage d'expériences se sont développées. 2 maquettes supplémentaires (marais et continuité) sont livrées pour sensibiliser sur le bassin versant et ses enjeux.</p>

B - Aménagement et gestion sur les versants

Engagé	synthèse 2023 par orientation	tendance 2024 - 2025
<p>55%</p> 	<p>L'état d'avancement des inventaires des haies, zones humides, ZEC est difficile à mesurer. En 2023, les démarches se sont poursuivies, principalement autour du sujet des zones humides.</p> <p>Poursuite de la diffusion du guide sur le cheminement de l'eau comportant notamment la méthodologie inventaire du maillage bocager et la cartographie des zones préférentielles d'écoulement.</p> <p>Il est difficile de quantifier les actions de plantation de haies. Des actions ponctuelles et locales ont été menées en lien avec les PPG, les programmes Re-Sources, etc. Pas d'indicateur spécifique pour mesurer l'utilité des espaces végétalisés (boisements, haies, prairies, etc.) en milieu rural.</p> <p>Il est difficile de mesurer l'utilisation des outils foncier, ils semblent toutefois insuffisamment utilisés, et difficilement mobilisables. Pas d'action engagée par l'EPTB en la matière. L'indicateur est actualisé annuellement sur la base des financements de l'agence de l'Eau.</p> <p>La réalisation et actualisation des schémas directeurs d'eaux pluviales est hétérogène sur le territoire.</p> <p>Depuis 2023, la DDTM de la Charente-Maritime pilote un groupe de travail consacré à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), destiné aux services des EPCI, du départements, y compris les services voiries.</p>	<p>Les démarches d'inventaire se poursuivent (Aunis Sud, Grand Cognac, agglo de Saintes, Grand Angoulême, Ruffécois, projet sur le Civraisien), la question des haies vient progressivement compléter l'inventaire des zones humides.</p> <p>En revanche l'identification du réseau hydrographique et des zones d'expansion des crues (ZEC) est moins pris en compte.</p> <p>Le guide proposé par l'EPTB sur le cheminement de l'eau, contribue à sensibiliser les acteurs sur le sujet maillage bocager, ZEC et le réseau hydrographique.</p> <p>L'étude de ralentissement dynamique est réorientée pour intégrer le rôle de soutien d'étiage des zones d'expansion des crues. Les relevés de terrain ont débuté en 2025 entre Mansle et Saintes.</p> <p>La priorisation de la maîtrise foncière sur les enjeux eau reste difficile à mettre en œuvre, plusieurs opportunités n'ont pu être saisies (Aume-Couture).</p> <p>Une cartographie des axes de ruissellement/transferts a été réalisée par l'EPTB, elle peut orienter la plantation des haies. Toutefois elle n'est pour l'heure pas reprise, ni précisée dans les documents d'urbanisme. Elle est portée à connaissance par lors des réunions sur les documents d'urbanisme par l'EPTB (PPA des SCoT).</p> <p>Poursuite du groupe de travail DDTM17 consacré à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP). La DDT86 a également créé un espace web pour favoriser le dialogue entre services eau et urbanisme. En Charente, suite au séminaire réalisé par l'Agence de l'eau, l'OIEAU et Grand Cognac en novembre 2024, en mars 2025, Charente eaux et CAUE16 ont lancé un groupe de travail sur la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), destiné aux élus, à leurs services techniques, gestionnaire GEMAPI et bureau d'études.</p>

C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques

Engagé	synthèse 2023 par orientation	Tendance 2024 - 2025
<p>60%</p> 	<p>L'état d'avancement des inventaires de zones humides est difficile à mesurer. En 2023, l'actualisation via Forum des marais se poursuit. L'EPTB suit les différentes démarches engagées.</p> <p>La méthodologie des inventaires et les critères d'inventaires sont décrites dans le guide "Cheminement de l'eau". Au travers de celui-ci, et de la sensibilisation réalisée dans les réunions sur l'urbanisme, les enjeux sur les milieux aquatiques et en particulier le réseau hydrographique et les zones humides visent à être mieux pris en compte.</p> <p>La continuité écologique fait l'objet d'actions et d'un suivi régulier, mais les demandes spécifiques au SAGE sur les listes 1 et 2 restent sans réponse.</p> <p>Les programmes pluriannuels de gestion (PPG) sont bien développés sur l'ensemble du territoire avec cependant des stades d'avancement variés. Les attendus du SAGE y sont portés par l'EPTB Charente en vue d'être mieux pris en compte.</p> <p>La question des plans d'eau reste à consolider, deux groupes de travail sur les départements de la Vienne et de la Charente. Piste d'un inventaire national.</p> <p>Les démarches sur la connaissance du secteur Marais-Littoral ont été initiées, avec des échanges avec les acteurs locaux et la poursuite de l'exploitation des sondes posées (MAGEST, CD17, PNM)</p>	<p>Les démarches d'inventaire se sont poursuivies et développées (CDC Haute Saintonge, CDC Coeur de Saintonge, bassin du Né - SBVNé, bassin Charente amont-SMACA, agglomération de Saintes, Grand Angoulême). Inventaires terminés sur Pays Mellois, Grand Cognac et Aunis.</p> <p>La prise en compte de la hiérarchisation des têtes de bassin versant reste à développer dans les programmes d'actions</p> <p>Poursuite de la diffusion du guide sur le cheminement de l'eau et sensibilisation aux attendus du SAGE en réunion personnes publiques associées sur les dossiers d'urbanisme.</p> <p>Une cartographie des axes de ruissellement/transferts est diffusée par l'EPTB.</p> <p>Les réponses sur les listes 1 et 2 sont toujours attendues et la loi Climat Résilience 2021 freine voire désormais fait régresser les opérations sur la restauration de la continuité écologique.</p> <p>Les démarches sur secteur Marais Littoral ont été amorcées et visent à être développées. L'EPTB participe à l'étude prospective milieux marins, littoraux RIOMAR. Deux commissions Marais Littoral du SAGE se sont tenues en mai 2023 et novembre 2024 (sur les thèmes qualité et DB).</p> <p>Le suivi et l'accompagnement des PPG se poursuit, la prise en compte des attendus du SAGE se développe.</p>

D - Prévention des inondations

Engagé	synthèse 2023 par orientation	tendance 2024 - 2025
<p>67%</p> 	<p>L'étude sur le ralentissement dynamique a été réorientée afin de pouvoir analyser les sites de ralentissement dynamique sous l'angle inondation et soutien d'étiage.</p> <p>La cartographie des ZEC (hors atlas et PPRi) est insuffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme et PPG. Large diffusion et rappel dans les réunions urbanisme et eaux pluviales du volet ZEC du guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » et des cartographie de ruissellement.</p> <p>Le bassin de la Charente est entièrement couvert par des PAPI qui sont soit en phase d'intention ou complet.</p> <p>Le risque submersion a été intégré par la validation en 2021 du PAPI d'intention Brouage et l'approbation des PPR Littoraux sur une majeure partie du territoire (à compléter localement).</p> <p>Réflexion en cours depuis 2022 par le SMCA pour gérer les niveaux d'eau dans les marais.</p> <p>L'EPTB réalise des diagnostics de vulnérabilité du bâti sur CDC Cœur de Saintonge. La Communauté d'Agglomération de Rochefort a poursuivi cette démarche initiée en 2022.</p> <p>Des systèmes locaux de surveillance existent sur l'Antenne et sont en cours de développement. Les besoins ont été déterminés sur l'Aume-Couture.</p> <p>La DREAL a supprimé certains points de suivi hydrométrique. Certains dispositifs ont été repris par l'EPTB dans le cadre de l'évaluation des flux (ex : Bandiat à Feuillade).</p>	<p>Poursuite de l'étude par l'EPTB Charente en associant ralentissement des crues et soutien d'étiage entre Mansle et Saintes.</p> <p>Poursuite de la diffusion et rappel dans les réunions urbanisme et eaux pluviales du volet ZEC du guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » et des cartographies de ruissellement.</p> <p>Les actions d'information et de prévention se poursuivent. Un plan de sensibilisation au risque inondation est en cours d'élaboration par l'EPTB, un guide à destination des élus et des pièces de théâtre de sensibilisation des enfants ont a été réalisés.</p> <p>Depuis 2024, l'EPTB Charente réalise des diagnostics de vulnérabilité du bâti entre Saintes et Angoulême. Une réflexion est en cours pour l'étendre aux affluents.</p> <p>Le programme de pose de repères de submersion marine et de crues se poursuit.</p> <p>Un système de surveillance local est déployé sur l'Antenne avec des installations complémentaires et le projet se poursuit sur Aume-Couture.</p>

E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Engagé	synthèse 2023 par orientation	tendance 2024 - 2025
<p>56%</p> 	<p>La définition de seuils de gestion et débits biologiques s'est poursuivie sur l'Aume-Couture, Antenne, Seugne, estuaire Charente.</p> <p>L'amélioration des connaissances sur les relations nappes/rivière est engagé, avec l'écriture de CCTP (Arnoult, Antenne) et le lancement d'étude (Aume-Couture, Touvre).</p> <p>L'analyse du dispositif piézométrique n'a pas été engagé.</p> <p>La coordination des OUGCs n'est pas réalisée même si des échanges sont initiés.</p> <p>Création d'un 4e OUGC en 2023 Crétacé Périgord. Parution de l'arrêté cadre unique en 2023.</p> <p>Sur les nappes captives, la DDTM17 initie un protocole de gestion conjoncturelle différenciée pour les forages agricoles qui seront remis en conformité.</p> <p>Les schémas directeurs d'eau potable sont existants sur l'ensemble du territoire. Les actions sur les capacités de ressource et urbanisme voient la réalisation d'étude prospective (Eau17, CD87).</p> <p>Cependant la connaissance des prélèvements et pertes d'eau et les conseils de suivi agronomique en lien avec la ressource hydrique sont difficiles à mesurer, à part quand ils font partie des PTGE (Aume-Couture : étude de potentialité de télédétection du bilan hydrique pour piloter l'irrigation débutée en 2021-2022)</p> <p>La CLE accompagne les PTGE. Le PTGE Aume-Couture est mis en œuvre et les PTGE Charente aval Bruant et Seugne poursuivaient la phase élaboration de la stratégie.</p> <p>Les études pour l'optimisation des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban se poursuivent</p>	<p>Pour rappel, l'analyse des dispositifs de suivi des assècs a été validée en CLE et diffusé.</p> <p>Les débits biologiques ont été validés sur les bassins de l'Aume-Couture, Antenne, Seugne, estuaire Charente.</p> <p>Différentes études de seuils de gestion ont été menées (Arnoult, Antenne). De nouveaux seuils de gestion expérimentaux ont été validés sur l'Aume Couture.</p> <p>Les résultats de l'étude prospective LIFE Seugne ont été validés et intégrés au PTGE.</p> <p>Les résultats menés sur la dynamique de vidange du karst seront valorisés dans le cadre de l'étude relative à la définition de nouveaux seuils de gestion sur le karst de La Rochefoucauld.</p> <p>Pour l'étude récupération des coûts, après une mise à jour des données, présentation en mars 2025 aux agriculteurs du scénario et des éléments financiers. Présentation aux industriels et acteurs de l'eau potable en avril 2025.</p> <p>Phase stratégie en finalisation en 2024, puis validation des programmes d'actions en janvier 2025 pour PTGE Seugne et Charente aval avec de nombreux groupes de travail. En septembre 2024 des PAGQ sur le secteur Bief, Auge, Nouère et Argence. Poursuite du PTGE Aume-Couture.</p> <p>L'analyse des VP engagée s'est poursuivie avec l'analyse des suivis des écoulements au regard des volumes prélevés.</p>

F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Engagé	synthèse 2023 par orientation	Tendance 2024 - 2025
<p>45%</p> 	<p>15 programmes d'actions Re-Sources actifs en 2023. Démarrage du programme Guerlie pour la reconquête de la qualité et réflexion sur le secteur Touvre. Un réseau d'animateurs qui échangent régulièrement. 9 périmètres ZSCE approuvés (portés par DDT16 et DDT86).</p> <p>La concertation avec la profession agricole pour préserver la qualité de l'eau existe localement autour de ces programmes, ainsi que dans le cadre des PTGE et des PAT (Programmes alimentaires de territoire) qui se multiplient.</p> <p>Sur la partie continentale et sur la partie estuarienne et île d'Oléron, la CLE a approuvé en 2021 et 2023 la mise en place d'un réseau de suivi plancher et optimal : référence pour la réalisation des bilans pluriannuels. La conception d'un site de partage des suivis (plateforme E-qualité) a été poursuivi, ainsi que le réseau de stations hydrométriques. le travail a été amorcé sur les polluants émergents. D'autres axes de réflexion ont fait l'objet d'échanges avec les acteurs notamment secteur estuaire (eutrophisation, suivi pesticides en milieu marin).</p> <p>Pour les actions engagées par les industriels, établissements viti-vinicoles, les actions pour limiter les rejets non agricoles, il y a en 2023 peu de visibilité. Pas d'action engagée en matière de plan d'alerte aux pollutions accidentelles.</p> <p>Sur l'assainissement, l'étude sur les zones à enjeux environnementaux a débutée en 2023 Les profils de vulnérabilité conchylicole abordent la question des plans d'actions (Centre). Les actions concernant les pollutions industrielles sont difficiles à recueillir et les attendus du SAGE doivent être diffusés auprès des acteurs concernés.</p> <p>Sur le secteur DPF 16, une démarche de recensement et de régularisation des installations portuaires présentes sur l'ensemble du domaine public fluvial est en cours.</p>	<p>Les démarches captages sensibles vont augmenter la couverture du territoire en programmes de reconquête de la qualité de l'eau.</p> <p>Le nouveau programme Coulonge-Saint Hippolyte est mis en œuvre et il est complété par des démarches sur la Guerlie et sur le secteur Touvre. Il comprend également des aides directes du programme pour la diversification via l'introduction de cultures à Bas Niveaux d'Intrants (BNI).</p> <p>En 2024, le bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques pour le cycle 2019-2021 a été élaboré et validé en CLE. En cours de réalisation du recueil de données pour l'état de l'eau et des milieux aquatiques pour le cycle 2022-2024.</p> <p>Poursuite de la métrologie quantité pour définir des flux en secteur fluvial. Conception d'un outil de valorisation des suivis (plateforme E-qualité).</p> <p>La réalisation des profils conchylicoles a été achevée sur secteur Centre et validé en préfecture en 2025. Le plan d'action doit être mis en oeuvre.</p> <p>L'étude sur les zones à enjeux environnementaux a été présentée en 2024 et se poursuit en 2025. Le travail a été amorcé sur les polluants émergents. En 2025, 6 campagnes de suivis spécifiques sur les flux polluants seront réalisées par l'EPTB en lien avec Eau 17, la CDA de La Rochelle et l'ARS.</p> <p>Les autres axes de réflexion font l'objet d'échanges avec les acteurs notamment secteur estuaire (eutrophisation, suivi pesticides en milieu marin).</p>